

COMMUNE DE GRASSENDORF
Canton de Bouxwiller

Effectif légal du Conseil municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11

PROCÈS-VERBAL

de l'installation du Conseil Municipal et de l'élection du Maire et des Adjointes

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai, à dix heures zéro minute, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRASSENDORF proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis dans le foyer communal situé 25 rue Principale, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant M. Bernard INGWILLER, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient donc présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux élus au premier tour de scrutin du 15 mars 2020 :

BATT Michel
GEOFFROY Philippe
GERSCHHEIMER Laurence
HOERTH Denis
INGWILLER Bernard
JOCHMANN Yannick

JUNG Benoît
MASSE Benoît
OSTER Patrick
SCHAEFFER Annie
SZYMANSKI Marie-Jeanne

Absents : néant

1. Installation des Conseillers Municipaux

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur INGWILLER Bernard, Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. JOCHMANN Yannick a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Élection du Maire

2.1. Présidence de l'assemblée

M. BATT Michel, le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré onze Conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2 Constitution du bureau

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs au moins : Mme GERSCHHEIMER Laurence et M. HOERTH Denis.

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le Président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des Conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L.66 du Code Electoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque que l'élection n'a pas été acquise lors des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) dans l'urne	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs	1
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	10
f. Majorité absolue	6

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
INGWILLER Bernard	10	dix

2.5 Proclamation de l'élection du Maire

Monsieur INGWILLER Bernard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

3. Election des Adjoints

Sous la présidence de M. INGWILLER Bernard, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des Adjoints. Il a été rappelé que les Adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la Commune peut disposer de trois Adjoints au Maire au maximum. Elle doit disposer au minimum d'un Adjoint. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de un Adjoint.

Le Conseil Municipal fixe à **deux** le nombre des Adjoints au Maire de la Commune.

3.1 Election du Premier Adjoint

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) dans l'urne	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs	1
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	10
f. Majorité absolue	6

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
OSTER Patrick	10	dix

3.1.2. Proclamation de l'élection du premier adjoint

Monsieur OSTER Patrick ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Adjoint et a été immédiatement installé.

3.2 Election du Deuxième Adjoint

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) dans l'urne	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs	2
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	9
f. Majorité absolue	6

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GEOFFROY Philippe	4	Quatre
MASSÉ Benoît	5	Cinq

3.2.2. Résultats du second tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) dans l'urne	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs	2
e. Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	9
f. Majorité absolue	6

Nom et prénom des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
GEOFFROY Philippe	2	Deux
MASSÉ Benoît	7	Sept

3.2.3. Proclamation de l'élection du Deuxième Adjoint

M. MASSÉ Benoît ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

Signature des membres présents :

Le Doyen d'âge du Conseil :

Le Secrétaire :

Le Maire :

Les membres du Conseil Municipal :